

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : OFFICE DE TOURISME DES SABLONS
Utilisateur : comptaoffsablons comptaoffsablons

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2025_03
Objet :	Adoption du Compte de Gestion 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-528828536-20250403-DEL_2025_03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-528828536-20250403-DEL_2025_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	858 o
Document principal (Délibération) Nom original : signe_DELIB_2025_03_CG.pdf Nom métier : 99_DE-060-528828536-20250403-DEL_2025_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	984.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2025 à 15h18min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2025 à 15h18min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2025 à 15h18min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2025 à 15h18min58s	Reçu par le MI le 2025-04-18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Établissement Public
Industriel et Commercial
Office de Tourisme
Vexin en Pays de Nacre

OFFICE DE TOURISME
VEXIN EN PAYS DE NACRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - N°03/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité de Direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	19

Date de la convocation
Le 21 mars 2025

Objet de la délibération :

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024
--

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi trois avril à dix-huit heures, le comité de direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montchevreuil – 60240 Montchevreuil, Oise, sous la présidence de M. Christian GOUSPY, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Francis BOGAERT, Sylvain DUCLAY, Bertrand GERNEZ, Christian GOUSPY, Lydia OEUVRARD, Hugues de LEON, Mireille LUTZ, Thierry MAILLE, Serge PELLEGRINELLI, Loïc TAILLEBREST et Dominique TOSCANI (Titulaires) ;

Mesdames et Messieurs Nelly BANSSE, Alice CAMPAGNARO, Daniel CARTAYRADE, Daniel CAUCHIES, Martine CONTY, Anne-Sophie GRABOWSKI, Sylvain TAMBURRO et Christiane TOSCANI (Suppléants) ;

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Christophe BARREAU, Ghislain de BOUTRAY, Romain DAGORNO, Aldjia DAHMOUN, Laurent DESMELIERS, Sabine DUCARUGE, Emmanuelle LAMARQUE, Sylvain LECHATTON, Geoffrey LELEU, Annie LEROY, Sophie LEVESQUE, Philippe LOGEAY, Céline MULLER, Flore PREVÔTÉ et Jean-Jacques THOMAS ;

Monsieur Francis BOGAERT assure les fonctions de rapporteur de séance.

Sur proposition de Monsieur le Président, considérant :

- Le budget 2024 de l'Office de tourisme, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser,
- L'approbation du compte administratif du budget Office de tourisme de l'exercice 2024,
- La reprise, par le Receveur, dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et l'accomplissement des opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- La comptabilité des valeurs inactives.

eb

Après en avoir délibéré,

Le Comité de direction, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion se rapportant au budget « Office de tourisme » dressé par Monsieur PONT, receveur communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,



Le Président,

Christian GOUSPY